

SELECTIPIERRE 2

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
faisant offre au public de ses parts sociales
Au capital de 111 272 400 € au 31 décembre 2018
Siège Social : 41, Rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE
314.490.467 RCS NANTERRE

Visa de l'Autorité des marchés financiers SCPI n°17-28 du 1^{er} août 2017 portant sur la note d'information

Actualisation du 22 février 2019 de la note d'information du 1^{er} août 2017 ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°17-28

Nouveau prix de souscription à compter du 1^{er} mars 2019

A compter du 1^{er} mars 2019 et jusqu'à nouvel avis, les parts de la SCPI SELECTIPIERRE 2 sont émises au prix de 705,00 euros par part et le prix de souscription se décompose de la manière suivante :

■ Valeur nominale par part :	200,00 Euros
■ Prime d'émission :	505,00 Euros
■ Prix de souscription	<hr/> 705,00 Euros

La commission de souscription, incluse dans le prix de souscription, s'établit à 10 % hors taxes du montant de chaque souscription soit 70,50 € H.T., prime d'émission incluse.

Ce prix de souscription de 705,00 Euros s'entend net de tout autres frais.

Toute modification de ce nouveau prix de souscription de 705,00 euros fera l'objet, après information de l'Autorité des marchés financiers, d'une notice parue au BALO.

Nouveau prix de retrait à compter du 1^{er} mars 2019

Conformément au chapitre 2 de la note d'information ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n°17-28 du 1^{er} août 2017, le nouveau prix de retrait est de 634,50 € et se décompose comme suit :

■ Prix de souscription	705,00 Euros
■ Commission de souscription de 10 %	- 70,50 Euros
■ Prix de retrait	<hr/> 634,50 Euros